

# UICN

Union mondiale pour la nature

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE

## FORUM DE SUIVI DU SOMMET DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

*Saly Portugal, du 1<sup>er</sup> au 3 février 2006*

*Rapport final*



Mai 2006



## INVESTIR DANS L'ENVIRONNEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE : LE PLAIDOYER DU SENEGAL

Rapport du Forum de suivi du Sommet Mondial sur une approche renouvelée des OMD  
Saly/Sénégal, 1-3 février 2006

### RESUME

Le Sommet Mondial sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement de septembre 2005, « OMD+5 », cinq ans après leur définition ainsi que ses travaux préparatoires, ont mis le doigt sur le manque de priorité donnée à la gestion de l'environnement comme moyen de réduire la pauvreté. Une série de travaux faisant autorité au niveau international, dont les travaux de l'Union Mondiale pour la Nature, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat mondial Environnement-Pauvreté, les conclusions des travaux du « *Millennium Ecosystems Assessment* » et du récent rapport du World Resources Institute « *The Wealth of the Poor: Managing Ecosystems to fight Poverty* » mettent en relief la valeur des écosystèmes pour les populations locales et leurs contributions précieuses à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement en eau de qualité, à des activités comme le tourisme ou à la préservation de l'équilibre écologique et économique de la planète. Ils constituent des arguments de poids en faveur d'une protection et d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Au Sénégal, l'UICN est arrivée à évaluer l'importance de la part des ressources sauvages dans le revenu des plus pauvres.

Sur la base de ces constats, le gouvernement du Sénégal, sous l'égide de l'Union mondiale pour la nature (UICN) a pris l'initiative d'organiser un forum rassemblant l'ensemble des décideurs pour jeter les bases d'une nouvelle approche dans la mise en œuvre des OMD. Le but est d'augmenter l'investissement en faveur de l'environnement comme contribution à l'atteinte des OMD. Le Forum de Saly a donc servi de vaste plateforme d'apprentissage et d'échange ainsi que de cadre de travail pour l'élaboration d'un plan d'action Environnement-Pauvreté.

Le plan d'action du Forum comprend les trois lignes d'actions suivantes : 1) Informer, éduquer et sensibiliser, 2) Renforcer les cadres d'intégration et de mise en synergie, et 3) Promouvoir l'entrepreneuriat et le développement local grâce aux opportunités qu'offre le secteur de l'environnement. Il est piloté par un groupe de suivi dont font partie le Ministère du Plan et du Développement Durable et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. L'UICN a offert de faciliter le processus. Les organisations de la société civile y sont également représentées, de même que les associations des élus locaux et le secteur privé.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ASER	Agence Sénégalaise pour l'Electrification Rurale
CC	Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CELCO/PAST	Cellule de Coordination/Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
CEPS	Cellule d'Etudes, de Planification et Suivi du MEPN
CIMES	Comité Intersectoriel pour pour la mise en œuvre des synergies entre l'énergie et les autres secteurs stratégiques de lutte contre la pauvreté
CLD	Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification
CNES	Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
CNP	Conseil National du Patronat
COMNAC	Comité National Changements Climatiques
CONSERE	Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles
CONGAD	Conseil des ONG d'Appui au Développement
CP/OMD	Comité de Pilotage des OMD
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSPLP	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
DCL	Direction des Collectivités Locales
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (MEPN)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENDA-TM	Environnement et Développement Africains-Tiers Monde
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GRNE	Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement
GT	Groupe de Travail
MEA	<i>Millennium Ecosystems Assessment</i>
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MFFDS	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MPDD	Ministère du Plan et du Développement Durable
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PEP	<i>Poverty Environment Partnership</i>
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PODES	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
POS	Programme d'Orientation Sectoriel (du DSRP)
PREM	Programme Energétique Multisectoriel
PST	Programme Sectoriel des Transports
RED	Réseau Environnement/Développement
RN	Ressources Naturelles
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UAEL	Union des Associations d'Elus Locaux
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour la Femme
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
WRI	<i>World Resource Institute</i>

## PLAN D'ACTION CONSOLIDE ISSU DU FORUM

ACTION	Parties prenantes/Acteurs	Leader/Responsable	Période de mise en oeuvre	Produit/Résultat	Indicateur de progrès
1/ INFORMER, EDUQUER ET SENSIBILISER	Etat , CL, Société civile et secteur privé, partenaires au développement ...	Etat / MEPN et UICN	A partir de 2006	L'éveil des consciences environnementales	Le nombre de groupes d'acteurs sensibilisés ; Le nombre de sessions de formations tenues
Mettre en place d'un comité de pilotage et de suivi des recommandations du forum	-Etat, -Société Civile - Collectivités Locales -Secteur Privé	-UICN	A partir de 2006	Procès verbal de création	Rapports et Comptes rendus d'activités
Vulgariser les indicateurs de l'OMD 7	Tous les acteurs	Ministère du Plan (DP)	1 <sup>er</sup> Semestre 2006	Outil de diffusion disponible	Nombre de rencontres tenues et d'acteurs touchés
identifier et tester d'autres indicateurs en dehors de ceux retenus par les Nations unies	ISRA, Ministère du Plan, Ministère de l'Environnement, etc.	Ministère du Plan	Démarrage : mars 2006	Nouveaux Indicateurs identifiés et validés	Nombre de rapports d'étape
Appuyer le suivi de GRNE au niveau décentralisé	-Etat, -Société Civile - Collectivités Locales -Secteur Privé	-Ministère chargé de l'Environnement -les Collectivités Locales	A partir de 2006	Rapports annuels de suivi disponibles	Nombre d'unités de traitement fonctionnelles des ordures
Faire l'état des lieux des	Directions	Ministère de	1 <sup>er</sup>	Rapport disponible	Présentation et

projets mis en œuvre dans le cadre des lignes d'action	nationales concernées, les projets, les collectivités locales, les ONG,	l'Environnement	Semestre 2006		diffusion du rapport
Faire l'état des lieux des systèmes d'information en matière d'environnement et de cadre de vie	Cadre de concertation	Secrétariat technique	1 <sup>er</sup> Semestre 2006	Base de données disponible	Nombres de rapports et de rencontres
Mettre en place un mécanisme permettant la collecte et la mise à jour permanente des données	Cadre de concertation	Secrétariat technique	1 <sup>er</sup> Semestre 2006	Base de données élaborée	Nombre de rencontres
Elaborer d'une charte de l'information environnementale	-Etat, -Société Civile - Collectivités Locales -Secteur Privé	-Ministère chargé de l'Environnement -Ministère chargé de l'Urbanisme	A partir de 2006	Charte disponible et diffusée	Nombre d'exemplaires distribués
Diffuser auprès des décideurs les conclusions du Forum	Cadre de concertation	Secrétariat technique	1 <sup>er</sup> trimestre 2006	Décideurs sont informés	Nombre de décideurs touchés
Initier des rencontres de suivi et de partage	Cadre de concertation	Secrétariat technique	1 <sup>er</sup> Semestre 2006	Tenue de rencontres de suivi et de partage	Nombres de rencontres de suivi et de partage
Identifier des thèmes de recherche-action en vue de l'atteinte de l'OMD 7	Cadre de concertation	Secrétariat technique	1 <sup>er</sup> trimestre 2006	Propositions de recherche-action validées	Nombre de thèmes de recherche mis en chantier

2 /RENFORCER LES CADRES DE SYNERGIES	Etat , CL, Société civile et secteur privé, partenaires au développement ...	UICN/PNUD	A partir de 2006	Bonne harmonisation des interventions,	Nombre de cadres de concertation opérationnels créés
Renforcer la dimension environnementale dans les PLD	-Etat, -Société Civile - Collectivités Locales -Secteur Privé	-Ministère chargé de l'Environnement -Ministère chargé de l'Urbanisme	A partir de 2006	Evolution de part du budget des CL allouée à l'Environnement	Ratio Budget Envi/Budget Gbl
Renforcer les capacités des acteurs	-Etat, -Société Civile - Collectivités Locales -Secteur Privé	-Ministère chargé de l'Environnement -Ministère chargé de l'Urbanisme	A partir de 2006	Acteurs locaux formés	-Nombre d'acteurs -Nombre de séances de formations
3/ PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	ETAT, Secteur Privé, ONG, Programmes de développement	Secteur Privé	A partir 2007	Réduction de la pauvreté	Nombre d'initiatives privées
Promouvoir les métiers et activités de l'environnement au niveau des Collectivités Locales	-Etat, -Société Civile - Collectivités Locales -Secteur Privé	-Collectivités Locales -Ministère Chargé de l'emploi -Ministère des PME/PMI	A partir de 2006	Disponibilité d'acteurs spécialisés	Accroissement du nombre de spécialistes
Appuyer l'utilisation des technologies propres	-Etat, -Société Civile - Collectivités Locales	-Ministère chargé de l'Environnement	A partir de 2006		

	-Secteur Privé	-Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire -les Collectivités Locales			
--	----------------	---	--	--	--

## 1. INTRODUCTION : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT AU SENEGAL

Le Ministère du Plan et du Développement Durable et le Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature ont organisé récemment, avec l'appui l'Union mondiale pour la nature (UICN), un forum sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement (Hôtel Savana Saly, du 1<sup>er</sup> au 3 Février 2006). Ce forum faisait suite au sommet de New York « OMD + 5 » qui s'est tenu en septembre 2005, cinq ans après l'adoption des OMD. L'objectif global du forum était d'engager un processus d'échanges et de partage qui puisse déboucher sur un puissant mécanisme de synergie des actions et un programme global cohérent pour l'atteinte de l'OMD 7 relatif à l'environnement et au cadre de vie.

**La Déclaration du Millénaire**, adoptée par 189 pays lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies (septembre 2000), a défini huit objectifs à atteindre d'ici à 2015 pour mettre fin à la pauvreté extrême et à toutes ses manifestations et lever les freins au développement des pays. Le Projet du Millénaire mis en place en 2002 par le Secrétaire Général des Nations Unies a choisi huit pays pilotes dont le Sénégal pour réfléchir sur les stratégies et programmes d'investissement devant permettre l'atteinte des OMD. Malheureusement, le bilan réalisé lors du Sommet OMD+5 a été mitigé. En particulier, certains critères comme la protection des écosystèmes n'avaient pas été considérés comme prioritaires dans l'atteinte des OMD, ce qui a incité certains acteurs à s'engager dans un plaidoyer visant à augmenter les investissements dans le secteur de l'environnement pour pouvoir lutter plus efficacement contre la pauvreté, notamment dans le cadre d'un partenariat lutte contre la pauvreté-environnement.

Le plaidoyer du Sénégal pour l'environnement est un engagement pour une stratégie de développement revue ou « rénovée » conformément aux leçons du Sommet. L'approche rénovée porte sur deux défis principaux : l'organisation d'un véritable partenariat regroupant tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé, dans le sens de l'OMD 8 relatif au partenariat mondial pour le développement, ainsi que la mobilisation des fonds nécessaires pour la prise en considération du secteur de l'environnement dans les priorités budgétaires, au même titre que la santé et l'éducation. L'approche rénovée s'appuie sur de plus grandes synergie et coordination entre acteurs ainsi qu'un meilleur ancrage des questions d'environnement, de genre et de bonne gestion locale dans les OMDs. Une meilleure gestion de l'information environnementale et une mobilisation efficace des fonds sont considérés par le forum comme deux leviers essentiels pour concrétiser l'approche rénovée des OMDs.

L'objectif global du forum était d'engager un processus d'échanges et de partage qui puisse déboucher sur un puissant mécanisme de synergie des actions pour l'atteinte de l'OMD 7, relatif à l'Environnement et au cadre de vie.

De manière spécifique, le forum visait les objectifs suivants :

- o Familiariser les acteurs avec l'approche rénovée des OMD dans le contexte international et dans le contexte du Sénégal ;
- o Echanger et discuter des articulations entre l'OMD 7 et les autres OMD, des impératifs d'harmonisation entre les différents documents de référence (DSRP / PODES/ SNDD/ NEPAD/ SCA ...) en vue de l'atteinte des OMD, des nécessaires synergies à créer et entretenir entre les acteurs ;
- o Mener un véritable plaidoyer pour le secteur de l'environnement dans ce que celui-ci peut apporter et autour des questions actuelles qui se posent au secteur et qui doivent être résolues pour l'atteinte des cibles de l'OMD 7 ;
- o Traiter de la gestion de l'information environnementale ;
- o Traiter du financement de l'OMD 7 ;
- o Identifier et planifier les actions de mise en œuvre de l'OMD 7 ;

- o Identifier les actions de suivi à travers un dispositif efficient et efficace des actions prioritaires retenues.

Chacun de ces objectifs a fait l'objet d'une session. L'enchaînement des sessions a permis la mise à niveau et le partage d'informations sur les points saillants et les problématiques centrales posées par les OMD en général et l'OMD 7 en particulier (Approche rénovée, Articulations, harmonisations et synergies, Plaidoyer), l'organisation de panels pour une discussion large sur les thèmes centraux (Gestion de l'information environnementale et Mécanismes de financement de l'OMD 7) et enfin, la mise en place de commissions pour approfondir les débats sur la mise en œuvre et le suivi de l'OMD 7.

Le Forum de Saly a regroupé une soixantaine de participants, provenant d'horizons divers : des départements ministériels, des ONG, des structures de recherche, des associations de la société civile, des associations d'élus locaux, des partenaires au développement et du secteur privé. Des experts venus du siège de l'UICN (Gland-Suisse) y ont pris activement part. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Mamadou SIDIBE, Ministre du Plan et du Développement Durable, en présence de M. Abdoulaye KANE, Chef de mission de l'UICN au Sénégal. Le forum s'est clos par la constitution d'un groupe de suivi qui s'est engagé à finaliser le plan d'action du forum conformément à l'approche rénovée des OMD.

## **2. UNE APPROCHE RENOVEE DU DEVELOPPEMENT**

### **2.1. Contexte international**

#### **2.1.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement**

Les OMD sont au nombre de huit (8) objectifs accompagnés de cibles datées et quantifiées, partagés à l'échelle mondiale et qui représentent un engagement de la communauté internationale à réduire fortement, avant 2015, l'étendue de la pauvreté dans le monde, assurer l'égalité des droits et des chances dans un souci de tolérance, solidarité, respect de la nature et partage des responsabilités. Ils découlent de la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000 et réaffirmée par la suite par la communauté internationale au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002 et à la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey (2003).

La raison d'être de la mobilisation autour des OMD est que la responsabilité de la gestion, du développement économique et social, à l'échelle mondiale, doit être partagée entre les nations du monde et être exercée dans un cadre multilatéral de partenariat. La nécessité de consolider les actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, de renforcer les cadres de gouvernance, de donner une voix à la société civile, de soutenir les démarches d'intégration au marché mondial et les dynamiques de développement régional, est une priorité absolue, mais encore loin d'être atteinte.

Les diagnostics établis par l'ONU et le projet du Millénaire mettent en exergue le fait qu'un certain nombre d'objectifs seront atteints à l'horizon 2015, notamment en ce qui concerne les objectifs de scolarisation, d'équité en matière de genre dans l'enseignement primaire ainsi que dans les domaines de l'accès à l'eau potable. Par contre, peu d'avancées significatives ont été observées notamment dans le domaine de la lutte contre le VIH-SIDA ou de la tuberculose ainsi qu'en matière de lutte contre la mortalité maternelle ou infanto-juvénile. L'insuffisance des progrès atteints et les frustrations qui en découlent sont ressortis de manière évidente. L'un des points faibles décelés dans les OMD est le manque de lien direct entre l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Des défis considérables sont à relever à l'horizon 2015 sur tous les OMD et l'insuffisante contribution de la coopération internationale a

été mise en évidence. A cet effet, un appel a été lancé en vue de l'amélioration de la qualité de l'aide au développement. L'on a toutefois noté une réaffirmation de la volonté des Etats à poursuivre et atteindre d'ici à 2015 les objectifs fixés notamment à travers le renforcement des axes comme la consolidation de la paix, les droits humains, la libéralisation du commerce, la réforme du système des Nations Unies, l'environnement ou les réponses aux besoins de l'Afrique<sup>1</sup>.

En outre, le contexte international a aussi suscité de l'espoir à travers la Déclaration du Millénaire. Un résultat probant de la Déclaration est l'importance donnée au volume de financement nécessaire pour la réalisation des OMD. Face à la crainte que les OMD ne soient atteints d'ici 2015, la mise en œuvre d'une action stratégique vigoureuse et d'un suivi national et international des engagements souscrits ainsi qu'un partenariat ouvert et constructif sont les réponses que les pays signataires comptent apporter<sup>2</sup>.

### 2.1.2 Le tournant de 2005 : une approche rénovée des OMD

L'un des enseignements majeurs tirés du Sommet mondial est, qu'au-delà des voies dégagées pour assurer le surcroît d'aide, se pose la question de la pertinence et de l'urgence de mesures concrètes et vérifiables pour juger des progrès accomplis dans le cadre du partenariat mondial dans la voie de la réalisation des OMD.

Un point important concerne donc l'aide au développement. Depuis le Sommet du Millénaire et le Plan d'Action de Johannesburg (septembre 2000) suivis par nombre de conférences et de rencontres au niveau mondial, notamment, la poursuite des négociations sur l'agenda de Doha du Commerce International (novembre 2001) et l'adoption du Consensus de Monterrey sur le financement du développement (février 2003) auquel s'est ajouté plus récemment la Déclaration de Paris sur l'Effectivité de l'Aide (Mars 2005), un certain nombre de constats ont été établis de manière récurrente sur les questions de l'efficacité de l'aide et de l'harmonisation des pratiques des donateurs dans le champ du partenariat mondial. Il s'est avéré nécessaire d'amplifier les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'affermissement de la croissance, le renforcement des capacités et la consolidation des avancées vers les OMD. La nécessité de satisfaire aux besoins spécifiques de l'Afrique dans l'atteinte des objectifs de la Déclaration du Millénaire à l'horizon 2015 a fait l'objet d'un chapitre dans lequel un certain nombre d'engagements ont été pris par la communauté internationale. Les **dimensions de sécurité et de droits humains** sont également un autre point au centre de l'approche rénovée<sup>3</sup>.

En relation avec l'atteinte de l'OMD 7, le chapitre de la résolution sur "*Développement durable : gérer et protéger notre environnement commun*" s'appesantit sur les questions environnementales prioritaires qui doivent faire l'objet d'efforts, de suivi et de soutien de la part de la communauté internationale parmi lesquelles, la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (CCNUCC et Protocole de Kyoto, CLD, CDB et Protocole de Carthagène, ...). Pour atteindre les OMD en 2015, les axes de développement ci-après doivent être renforcés (voir tableau ci-dessous):

---

<sup>1</sup> Les Objectifs du Millénaire pour le Développement : contexte international, Gonzalo Oviedo, UICN/HQ, Présentation au Forum, Saly, février 2006

<sup>2</sup> Les Objectifs du Millénaire pour le Développement : contexte international, Lacina Barro, PNUD, Communication au Forum, Saly, février 2006

<sup>3</sup> « *In Larger Freedoms* » : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous, Rapport du Secrétaire général, Assemblée générale, 24 mars 2005 (A/59/2005)

<i>Terrorisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les États doivent s'entendre sur une convention globale sur le terrorisme, fondée sur une définition du terrorisme claire et acceptée par tous.</li> </ul>
<i>Criminalité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La coopération pour combattre la criminalité organisée, éliminer le commerce illicite des armes légères et se débarrasser du fléau que constituent les mines antipersonnelles doit être une des autres priorités mondiales.</li> </ul>
<i>Crises et santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La prévention et la gestion des crises doivent constituer une priorité de l'agenda international, de même que la surveillance et le suivi des maladies infectieuses.</li> </ul>
<i>Catastrophes naturelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mise en place d'un système mondial d'alerte rapide pour les catastrophes naturelles est indispensable.</li> </ul>
<i>Désertification</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique est une priorité.</li> </ul>
<i>Diversité biologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Convention sur la diversité biologique doit également être appliquée pour réaliser d'ici à 2010 l'objectif de réduction du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique conformément à l'engagement souscrit à Johannesburg.</li> </ul>

Source : PNUD, *Le contexte international des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Lacina Barro, Présentation au forum de Saly, février 2006

Le constat que des investissements accrus dans l'environnement permettraient d'atteindre plus vite et mieux les OMD semble être de plus en plus partagé (PEP, WRI, MEA). Le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies<sup>4</sup> rappelle à ce propos que « nous dépendons fondamentalement des systèmes et des ressources naturels pour notre existence et pour le développement et nos efforts pour vaincre la pauvreté et atteindre le développement durable seront vains si la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles ne sont pas jugulées ».

## 2.2. Contexte du Sénégal

### 2.2.1. Cadres du développement et de la réduction de la pauvreté au Sénégal

Le Sénégal a élaboré un DSRP qui traduit une stratégie obtenue de manière participative, basé sur une première enquête d'envergure nationale sur la pauvreté et piloté par la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP). Un document en fait le point en 2003. Suite à cette révision, de nouvelles versions du DSRP ont vu le jour, dont le processus de validation est actuellement en cours. Parallèlement au processus de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, les OMD ont été adoptés. Lors du forum de Saly, les participants ont pu faire le constat qu'un dialogue permanent sur les politiques et le suivi des OMD existe au Sénégal.

En effet, le Gouvernement a pris diverses initiatives en vue de l'opérationnalisation des OMD et de l'OMD 7, volet environnement et cadre de vie, en particulier. De même, le DSRP a évolué dans le sens d'une meilleure place à accorder au secteur de l'Environnement. Des actions entamées par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) avec le soutien de ses partenaires visent à démontrer que l'environnement doit occuper une place comparable à des secteurs considérés prioritaires tels que l'Education et la Santé (41% et 9% du budget national respectivement) si l'on doit emprunter la bonne voie pour la réalisation des OMD.

<sup>4</sup> idem note 3

## Cadre institutionnel pour les OMD au Sénégal

Le Comité National de Pilotage des OMD (CP/OMD) est le cadre institutionnel de suivi, coordonné par le Ministère du Plan et du Développement Durable. Il est largement représentatif des divers segments de la société sénégalaise (Ministères techniques, administration chargée de la gestion économique sociale et spatiale, secteur privé, société civile). Deux rapports de suivi des OMD (2001 et 2003) ont été produits, dont le second élaboré de façon participative. Des Groupes de Travail Sectoriels (GTS) ont été créés pour traiter les thèmes des 8 OMD. Les thèmes suivants sont couverts: Création de richesses, Education, Santé, Environnement et cadre de vie, Hydraulique et assainissement, Infrastructures, Nutrition, Genre. Des experts compétents des directions ministérielles et des personnes ressources issues de la société civile, les représentants des partenaires de l'Etat, ceux des agences onusiennes et du système de Bretton Woods les composent. Chaque GTS a produit pour son secteur un programme pour atteindre les OMD au Sénégal.

*Source : les Objectifs du Millénaire pour le Développement en tant qu'initiative majeure de développement: Opérationnalisation au Sénégal, Ousmane Ndoye, MPDD, Présentation au Forum, Saly, février 2006*

Les groupes de travail sectoriels sur les OMD sont en interaction avec la cellule de suivi du DSRP (CSPLP).

### 2.2.2. Les enjeux d'une approche rénovée au Sénégal

On note la volonté d'harmoniser les objectifs du DSRP avec les OMD et de combler les lacunes au niveau des interfaces. La revue des interfaces est basée sur des aspects de continuité et de rupture méthodologiques, entre autres, dans la mesure où il faut tenir compte des projets en cours de déroulement.

Recommandations pour un processus d'harmonisation:

Continuité méthodologique	Rupture méthodologique
<ul style="list-style-type: none"><li>• Répertorier les programmes en cours</li><li>• S'assurer de la conformité des programmes avec les OMD : les activités prévues peuvent-elles permettre d'atteindre les OMD ?</li><li>• Si oui, considérer les programmes et leur évaluation financière</li><li>• Si non, proposer des programmes additionnels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élaborer une carte du Sénégal des dynamiques de pauvreté</li><li>• Superposer la carte du Sénégal des infrastructures et activités selon l'OMD en revue (économique, éducation, santé, social)</li><li>• Identifier le manque d'infrastructures et d'activités</li><li>• Evaluer le coût des actions à entreprendre</li></ul>

*Source : Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en tant qu'initiative majeure de développement: Opérationnalisation au Sénégal, Ousmane Ndoye, MPDD, Présentation du Forum, Saly, février 2006*

### 2.2.3. L'environnement dans les OMD du Sénégal

L'approche rénovée se concrétise dans un **plan de développement durable** pour préserver la base de ressources naturelles dont dépend un grand nombre de populations et en assurer une utilisation rationnelle tout en favorisant une pleine contribution du secteur de l'environnement dans la lutte contre la pauvreté. Les analyses contextuelles ont montré

l'importance des ressources naturelles comme facteur de production de la majorité des pauvres dans un pays comme le Sénégal où « 75% des ménages pauvres sont localisés dans les zones rurales et où 60% des ménages ruraux sont pauvres ».

#### **Ressources naturelles et pauvreté au Sénégal**

- La dégradation des ressources naturelles et de l'environnement engendre une moins value du secteur primaire estimée en moyenne à 140 milliards de FCFA par an, soit 4,5% du PIB (année 2000).
- La dégradation des terres engendre une perte directe et indirecte de productions vivrières estimée respectivement à **107 000 et 800 000 tonnes équivalent céréales, soit 96% du niveau national moyen de production céréalière**

Source : *Gestion des ressources naturelles et de l'environnement et lutte contre la pauvreté, Ibrahima Sall, CEPS/MEPN, Présentation au Forum, Saly, février 2006*

Les besoins de financement pour ce plan de développement durable sont estimés à 847 milliards F CFA, dont 242 milliards F CFA sont mobilisés à travers les ressources financières des programmes existants, soit environ 27,6%. Un montant de 605 milliards est donc à rechercher. Selon le MEPN, « la mise en œuvre effective du plan de développement durable requiert un cadre de partenariat entre tous les acteurs actifs dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en vue de mobiliser les fonds requis à travers les sources traditionnelles et des sources nouvelles comme les mécanismes des conventions ou le NEPAD »<sup>5</sup>.

Afin de renforcer l'environnement dans les OMD et le DSRP, les axes stratégiques du Plan d'Orientation Sectoriel (POS) ont été revus et articulés avec ceux de l'OMD7 et avec les programmes du Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen terme du MEPN.

#### **Axes du Plan d'Orientation Sectoriel (POS) du DSRP/Sénégal pour l'environnement et la lutte contre la pauvreté :**

- valorisation des ressources forestières et animales ;
- sauvegarde de la diversité biologique ;
- amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ;
- renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et de l'environnement;
- gestion communautaire des aires protégées.

#### **Nouveaux points d'entrée pour la protection de l'environnement dans le POS :**

- décentralisation : nouveau rôle des collectivités locales dans la gestion durable des ressources naturelles, gestion de proximité et sauvegarde de la diversité biologique ;
- gouvernance environnementale : importance de l'équité dans l'accès aux ressources naturelles et de la transparence dans la gestion.

Source : *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en tant qu'initiative majeure de développement: Opérationnalisation au Sénégal, Ousmane Ndoye, MPDD, Présentation au forum de Saly, février 2006*

## **2.2. Constats du Forum de Saly pour l'approche renouvelée**

<sup>5</sup> Source : *Gestion des ressources naturelles et de l'environnement et lutte contre la pauvreté, Ibrahima Sall, CEPS/MEPN, Communication au Forum de Saly, février 2006*

Les discussions du forum de Saly ont mis à jour la multiplicité des priorités en matière de développement urbain et de développement rural. Pour certains acteurs, en particulier les acteurs locaux, le développement rural constitue la priorité et la « seule porte d'entrée » pour des actions de mise en œuvre des OMD. Pour d'autres, l'approche rénovée doit mieux ancrer le développement urbain et les résultats du sommet mondial des villes (tenu en 2000) dans les OMD (en particulier les questions de mobilité et le rôle des centres urbains dans la croissance). Une approche par « écosystème » permettrait de surmonter les clivages entre milieu rural et milieu urbain en mettant l'accent non pas sur un découpage administratif mais sur un découpage selon les caractéristiques physiques du milieu et des ressources naturelles ainsi que des interactions entre les ressources naturelles et leur diversité et des populations qui y vivent.. Une approche par sélection d'écosystèmes prioritaires et d'actions choisies en fonction des caractéristiques et défis de ces écosystèmes (zones côtières, zones arides, centres urbains prioritaires etc.) pourrait être envisagée. Une approche « paysage » de conservation et développement quant à elle, fournit des opportunités d'interventions à des échelles plus larges que le site ou le secteur dans la mesure où elle englobe plusieurs écosystèmes, une plus large gamme de parties prenantes, au-delà du seul secteur de l'environnement.<sup>6</sup>

L'importance de l'aménagement du territoire et des infrastructures dans l'assainissement et la santé, qui sont des facteurs clés de la protection de l'environnement en relation avec la lutte contre la pauvreté sont à souligner. L'enjeu est de construire un réseau de villes bien articulé pour promouvoir un développement territorial durable. Les OMDs devraient être la base pour articuler les projets de ville aux objectifs du millénaire pour le développement et pour s'inscrire dans une dynamique d'un développement territorial, diffus et généralisé<sup>7</sup>.

### **3. ARTICULATIONS, HARMONISATION ET SYNERGIES**

L'optimisation des actions dans l'environnement et la lutte contre la pauvreté requiert une bonne articulation entre l'OMD 7 et les autres OMD, une harmonisation entre les différents documents de référence nationaux et locaux ainsi que des synergies entre tous les acteurs concernés.

#### **3.1. Enjeux des articulations, harmonisations et synergies : coordination et mobilisation financière**

Les acteurs du Sénégal sont conscients de la nécessité de mise en cohérence des documents de référence (OMD, DSRP, PODES, SCA, etc. ) ainsi que d'une articulation des politiques et programmes. Il faut rappeler que l'approche actuelle se veut multisectorielle et allant dans le sens d'une bonne harmonisation et articulation entre les OMD et le DSRP d'une part, avec les autres cadres de référence d'autre part.

Ces préoccupations ont été traitées par le forum sous leurs trois axes : Articulation entre l'OMD 7 et les autres OMD, Harmonisation entre les différents documents de référence en vue de l'atteinte de l'OMD 7 et Synergies entre les acteurs.

---

<sup>6</sup> R. J. Fisher, Stewart Maginnis, W. J. Jackson, Edmund Barrow and Sally Jeanrenaud (2005). *Poverty and Conservation: Landscapes, People and Power*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xvi + 148 pp.

<sup>7</sup> Promouvoir un réseau intégré de villes pour réaliser les OMD, Alexis Campal, MUAT, Présentation au Forum de Saly, février 2006.

### 3.2. Articulations entre OMD au Sénégal

Pour réussir les articulations entre OMD, il s'agit aussi de clarifier les responsabilités et les cadres de référence et de bien maîtriser les interfaces. Pour mettre en exergue la place de l'environnement dans d'autres OMD, les points d'entrée possibles suivants ont été identifiés dans un exercice de recensement des principales articulations entre l'OMD 7 et les autres OMD. L'OMD 1 est la synthèse de tous les autres lorsque l'analyse est faite par la porte d'entrée de la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne l'OMD 2, elle exige une alphabétisation fonctionnelle pour comprendre les enjeux de la préservation de l'environnement. L'on constate à travers les OMD 4, 5, 6, que le cadre de vie et l'habitat ainsi que le faible niveau de ressources influent négativement sur la santé. Dans ce tableau, l'accent doit toutefois être mis sur l'OMD 8 pour l'atteinte de tous les OMD, sur la base du partenariat mondial et de l'octroi de l'aide aux pays en développement :

Liens entre développement durable et objectifs de développement	Points d'entrée possibles pour l'environnement
<i>Environnement durable et Education</i>	Programme de Formation, d'Information et d'Education à l'Environnement (PFIE).
<i>Environnement durable et Lutte contre l'extrême pauvreté et l'extrême famine</i>	Plan d'action et d'investissement pour l'environnement.
<i>Environnement durable et Egalité des sexes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Energies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, etc.) comme facteur d'allègement des activités de production et de reproduction et de gain de temps (ex : par l'installation de plateformes multifonctionnelles villageoises)</li> <li>-Elaboration des budgets/temps des femmes (<i>gender budgeting</i>) en milieu rural</li> </ul>
<i>Environnement durable et Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enlèvement des ordures ménagères et gestion des déchets (déchets dangereux comme les déchets biomédicaux).</li> <li>- Pollution de l'air et des eaux (les enquêtes épidémiologiques réalisées révèlent une augmentation sensible de maladies comme la bronchite, l'asthme, la grippe, etc., qui s'expliquent en partie au moins par la dégradation de l'environnement).</li> <li>- Changements climatiques et dégradation de la couche d'ozone.</li> <li>-Accidents chimiques en zone rurale dus notamment à des contaminations par les pesticides ou d'autres produits utilisés pour lutter contre les ravageurs.</li> </ul>

Source : les Objectifs du Millénaire pour le Développement en tant qu'initiative majeure de développement: Opérationnalisation au Sénégal, Ousmane Ndoye, MPDD, Présentation au Forum, Saly, février 2006

Une étude de cas sur l'articulation entre eau et assainissement (de l'OMD 7) et les autres OMD par exemple, est un thème de recherche intéressant du point de vue de la contribution de certains domaines de l'environnement à la lutte contre la pauvreté. Il est assez intéressant que l'on puisse mesurer cette dernière par des indicateurs choisis.

## Eau et assainissement dans les OMD:

OMD 1	- Les activités agricoles nécessitent la disponibilité des ressources en eau ainsi qu'un usage parcimonieux. - Il y a nécessité de disposer de l'eau potable à usage domestique (alimentation, cuisson ...). - L'assainissement préserve la qualité du cadre de vie.
OMD 2	- Il y a nécessité de disposer de l'eau dans tous les lieux de formation pour les enseignant/es et pour les apprenant/es.
OMD 3	- Il y a nécessité de disposer de l'eau pour les activités des femmes (culture, et usage domestique) - Une bonne gestion de l'eau et l'assainissement contribuent à alléger le travail des femmes (la population la plus impliquée en milieu rural principalement dans les travaux champêtres et domestiques).
OMD 4, 5, 6	- La disponibilité de l'eau accroît l'hygiène dans les postes de santé. - Une bonne gestion réduit les maladies hydriques et autres maladies et accroît l'hygiène corporelle notamment pour les enfants et les femmes.
OMD 7	- Les systèmes d'évacuation des déchets préservent la qualité de vie et les écosystèmes, la qualité des nappes phréatiques. - L'eau est indispensable à la préservation de l'environnement et la protection des écosystèmes peut améliorer les fonctions naturelles de purification de l'eau.
OMD 8	-La baisse du service de la dette sur le budget permet d'accroître la part du budget réservée aux services sociaux de base (eau- assainissement). -Des instruments fiscaux et économiques peuvent permettre d'améliorer les services pour les plus pauvres

Source : Présentation de l'articulation entre OMD 7 et autres OMD, Aminata Touré Kane, MPDD, Présentation au Forum, Saly, février 2006

### 3.3. Harmonisation du cadre stratégique au Sénégal

Le Nouveau Cadre de Partenariat initié en 2003 par le MEPN (CONSERE), le Mécanisme Mondial de la CLD (Convention de Lutte contre la Désertification) et la Direction de la Planification consistait à identifier les possibilités pour de nouveaux types de partenariat dans une perspective de financement à court, moyen et long terme des activités de lutte contre la désertification. Présidé par le MEPN (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature), le groupe sectoriel sur l'environnement a travaillé à l'élaboration d'un programme d'investissement à long terme. Il s'agit de poursuivre la mobilisation des fonds afin que les investissements puissent évoluer au niveau de ceux dans la Santé et l'Education (respectivement 41 et 9%). Dans cette optique, la réflexion telle qu'initée par le MEPN, est axée sur l'effectivité et l'efficience des dépenses.

Des actions entamées par le ministère et ses partenaires ont permis au secteur, au cours de la session budgétaire de l'Assemblée Nationale de l'année, de connaître une hausse d'environ 52% des allocations qui lui seront faites, la part la plus importante de cette hausse étant davantage destinée à l'investissement qu'au fonctionnement. Un indicateur de volonté politique veut qu'une progression de 1 à 2% de l'investissement soit enregistrée d'une année à l'autre dans chaque secteur, marquant ainsi la prise en compte de ce dernier dans la croissance. Concernant cet indicateur, l'évolution actuelle est positive pour le secteur de l'environnement.

Le système de planification initié par le gouvernement pour renforcer la rigueur dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles a abouti, entre autres, à l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle servant de cadre de référence au Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriel de l'environnement qui a démarré en 2005. Ses outils épousent parfaitement les options stratégiques retenues dans le IX<sup>ème</sup> et le X<sup>ème</sup>

### 3.4.3.

#### **Le CIMES, exemple d'intégration réussie:**

Le partenariat établi dans le cadre du Comité Intersectoriel pour la mise en œuvre des synergies entre l'énergie et les autres secteurs stratégiques de lutte contre la pauvreté (CIMES) est parti de plusieurs constats : la faible articulation entre l'énergie et les autres secteurs, l'absence de synergie et le manque d'effets de levier, la faible sensibilité des acteurs sur l'impact de l'énergie sur les secteurs de développement résultant en la faible prise en compte de l'énergie dans les DSRP et OMD, un blocage à la création de richesses, la faible qualité des services sociaux de base et la propagation de la pauvreté.

Dans le domaine de l'environnement et des RN, les défis énergétiques qui se posent sont ceux de l'inversion de la tendance à la prépondérance de la biomasse, au renforcement des modes de production et de consommation d'énergie durable, à la diversification de l'offre (énergies renouvelables et efficacité énergétique) au développement du réflexe énergétique chez le planificateur. Pour remplir ses missions, le CIMES s'est constitué en un Comité où sont représentés tous les secteurs stratégiques et en un Secrétariat général comprenant la Direction de l'Energie, l'ASER et ENDA-TM comme facilitateur.

Les activités du CIMES se déroulent dans le cadre de la participation à l'élaboration de la méthodologie des PREMs et à leur montage, au recensement des projets et programmes en cours ou en perspective et à l'identification des besoins de services énergétiques pour chaque programme sectoriel.

*Source : Présentation de ENDA Energie, Sekou Sarr, ENDA Tiers monde, Présentation au Forum, Saly, février 2006*

### **3.4.4. Le secteur privé : des attentes de part et d'autre**

Les organisations patronales attendent que des organes et mécanismes de coordination soient établis pour garantir la collaboration du secteur privé dans l'environnement, les accords de coopération constituant le cadre pour un cofinancement des mesures. Des mesures fiscales sont considérées comme une alternative de mobilisation de fonds dans l'environnement par le secteur privé lui-même<sup>12</sup>.

Au Sénégal, un recensement des entreprises spécialisées dans la lutte contre la pollution ou la protection de l'environnement laisse apparaître qu'une grande part est engagée dans la protection de l'environnement, notamment dans les sous secteurs comme l'assainissement. Toutes les entreprises et communes ne sont cependant pas encore équipées de systèmes d'épuration et il est souhaité que ces investissements deviennent une obligation pour toute entreprise. Le secteur privé attend pour ce faire « un mécanisme de coopération sur des actions précises pour s'engager, avec un calendrier préétabli »<sup>13</sup>.

Les autres détenteurs d'enjeux pour les OMD au Sénégal souhaitent que le secteur privé joue un rôle actif aux côtés des collectivités locales, souvent démunies, dans les phénomènes naturels comme les invasions par les criquets et les inondations. Sur la base d'expériences en cours, il est constaté que le secteur privé peut valoriser ses atouts comme partenaire dans la prestation de certains services, notamment la formation et la mise à disposition de matériel (documentation, équipement) dont il dispose souvent déjà pour des besoins de prévention<sup>14</sup>. La recherche de débouchés et la création de marchés nouveaux, par exemple pour des produits naturels, ont aussi été citées comme domaines de compétence du secteur privé.

<sup>12</sup> Communication du Représentant de la CNES, Forum de Saly, février 2006

<sup>13</sup> Synergie avec le Secteur Privé: partenariat pour la contribution à la gestion des ressources naturelles, Mansour SARR Expert Conseil Consultant/ CNP, Présentation au Forum de Saly, février 2006

<sup>14</sup> Ceci est le cas du partenariat mondial de mise en œuvre du Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques, où l'industrie peut mettre à profit ses atouts dans la prévention et la préparation aux accidents (Présentation introductive sur la société civile et le secteur privé, Nadine Speich, UICN/DDC, Présentation du Forum, Saly, février 2006)

## Eau et assainissement dans les OMD:

OMD 1	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les activités agricoles nécessitent la disponibilité des ressources en eau ainsi qu'un usage parcimonieux.</li><li>- Il y a nécessité de disposer de l'eau potable à usage domestique (alimentation, cuisson ...).</li><li>- L'assainissement préserve la qualité du cadre de vie.</li></ul>
OMD 2	<ul style="list-style-type: none"><li>- Il y a nécessité de disposer de l'eau dans tous les lieux de formation pour les enseignant/es et pour les apprenant/es.</li></ul>
OMD 3	<ul style="list-style-type: none"><li>- Il y a nécessité de disposer de l'eau pour les activités des femmes (culture, et usage domestique)</li><li>- Une bonne gestion de l'eau et l'assainissement contribuent à alléger le travail des femmes (la population la plus impliquée en milieu rural principalement dans les travaux champêtres et domestiques).</li></ul>
OMD 4, 5, 6	<ul style="list-style-type: none"><li>- La disponibilité de l'eau accroît l'hygiène dans les postes de santé.</li><li>- Une bonne gestion réduit les maladies hydriques et autres maladies et accroît l'hygiène corporelle notamment pour les enfants et les femmes.</li></ul>
OMD 7	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les systèmes d'évacuation des déchets préservent la qualité de vie et les écosystèmes, la qualité des nappes phréatiques.</li><li>- L'eau est indispensable à la préservation de l'environnement et la protection des écosystèmes peut améliorer les fonctions naturelles de purification de l'eau.</li></ul>
OMD 8	<ul style="list-style-type: none"><li>-La baisse du service de la dette sur le budget permet d'accroître la part du budget réservée aux services sociaux de base (eau- assainissement).</li><li>-Des instruments fiscaux et économiques peuvent permettre d'améliorer les services pour les plus pauvres</li></ul>

Source : Présentation de l'articulation entre OMD 7 et autres OMD, Aminata Touré Kane, MPDD, Présentation au Forum, Saly, février 2006

### 3.3. Harmonisation du cadre stratégique au Sénégal

Le Nouveau Cadre de Partenariat initié en 2003 par le MEPN (CONSERE), le Mécanisme Mondial de la CLD (Convention de Lutte contre la Désertification) et la Direction de la Planification consistait à identifier les possibilités pour de nouveaux types de partenariat dans une perspective de financement à court, moyen et long terme des activités de lutte contre la désertification. Présidé par le MEPN (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature), le groupe sectoriel sur l'environnement a travaillé à l'élaboration d'un programme d'investissement à long terme. Il s'agit de poursuivre la mobilisation des fonds afin que les investissements puissent évoluer au niveau de ceux dans la Santé et l'Education (respectivement 41 et 9%). Dans cette optique, la réflexion telle qu'initée par le MEPN, est axée sur l'effectivité et l'efficacité des dépenses.

Des actions entamées par le ministère et ses partenaires ont permis au secteur, au cours de la session budgétaire de l'Assemblée Nationale de l'année, de connaître une hausse d'environ 52% des allocations qui lui seront faites, la part la plus importante de cette hausse étant davantage destinée à l'investissement qu'au fonctionnement. Un indicateur de volonté politique veut qu'une progression de 1 à 2% de l'investissement soit enregistrée d'une année à l'autre dans chaque secteur, marquant ainsi la prise en compte de ce dernier dans la croissance. Concernant cet indicateur, l'évolution actuelle est positive pour le secteur de l'environnement.

Le système de planification initié par le gouvernement pour renforcer la rigueur dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles a abouti, entre autres, à l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle servant de cadre de référence au Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriel de l'environnement qui a démarré en 2005. Ses outils épousent parfaitement les options stratégiques retenues dans le IX<sup>ème</sup> et le X<sup>ème</sup>

PODES (Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social). Une table ronde des bailleurs de fonds sur le programme d'investissement doit permettre d'aller jusqu'au bout du processus et de mettre en place les ressources nécessaires à la réalisation de l'OMD 7.

Dans le contexte du transfert des compétences en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles vers les collectivités locales, l'Etat a également entamé une réflexion dans plusieurs domaines.

### **3.4 Synergies entre les différents acteurs au Sénégal**

La mise en évidence des liens entre les différents OMD impose une harmonisation des actions dans un cadre d'une approche participative caractérisée par la synergie et la concertation. Les synergies sont vues ici sous quatre angles :

- Sous l'angle des principes généraux de la bonne gouvernance ;
- Sous l'angle de la nécessaire intégration entre acteurs
- Sous l'angle de la nécessaire intégration entre secteurs ; et enfin
- Sous l'angle de l'élargissement de la participation, au Secteur privé notamment

#### **3.4.1 ONGs et société civile : pour l'application des principes de bonne gouvernance**

La gestion durable du secteur de l'environnement, caractérisée par une pluralité d'acteurs et qui engage les générations futures, doit se faire avec une stratégie axée sur la Participation des acteurs, la Responsabilisation des acteurs et la Transparence dans la gestion des actions qui sont trois piliers essentiels de la BONNE GOUVERNANCE. La synergie des acteurs nécessite leur adhésion massive pour une participation active mais exige surtout leur mobilisation sans faille à travers une communication efficace pour créer des coalitions afin d'aboutir à un consensus. Comme initiative de synergie, il est proposé la création d'un cadre autonome de concertation et d'échange (*on line*) soutenu par une dynamique de réseau de partenariat horizontal où tous les acteurs sont au même pied d'égalité afin de mieux gérer l'équilibre entre compétition et collaboration au sein des acteurs. Ceci permet de dégager une certaine vision de l'acteur de développement. Enfin, l'appui des partenaires au développement est souhaitable dans les initiatives de synergie du secteur de l'environnement<sup>9</sup>.

De nombreuses ONGs mènent des programmes actifs dans le secteur. Pour éviter des actions éparses, des plateformes thématiques voient le jour, constituées par des partenariats avec le secteur privé et le secteur multilatéral. D'un certain point de vue, ce mécanisme institutionnel évite une participation ponctuelle sur des projets isolés. Les prestations communes offertes et développées permettent aussi de définir des axes d'engagement dans l'environnement.

#### **3.4.2. Intégration entre acteurs**

---

<sup>9</sup> Synergie : Rôles et participation des acteurs dans la gestion durable de l'environnement, Ndèye Awa Ndao, FORUM CIVIL, présentation au Forum de Saly, février 2006

**Le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) du Sénégal et l'environnement**

Composé de 166 ONG internationales et locales, le CONGAD est actif sur les 5 thèmes suivants : désertification, énergie, catastrophes naturelles, cadre de vie et information des membres. Ce consortium d'ONG représente ses membres auprès des instances nationales et internationales et gère un fonds d'appui aux ONGs. Des bases de données environnementales sont aussi gérées (un exemple d'indicateur est la surface reboisée par les ONGs). Un forum social sur l'environnement et le développement durable est animé avec l'UICN.

Parmi les thèmes environnementaux sur lesquels s'active l'organisation figurent l'éducation, le reboisement, l'économie d'énergie, les barrages communaux, la restauration des écosystèmes dégradés et la gestion des ordures ménagères.

Source : Synergie : rôles et participation des acteurs dans la gestion durable de l'environnement, Mamour Ngalane, CONGAD Présentation au Forum de Saly, février 2006

Les questions de synergie entre acteurs se posent en particulier sous l'angle du financement des opérations. Certaines des actions planifiées pour les OMD ont déjà été prises en compte par le DSRP mais les ressources ne sont pas encore mobilisées. La nécessité d'une synergie se pose également en termes de mécanismes institutionnels mis en place pour assurer la durabilité. L'une des conclusions du Forum de Saly sur ce point est que « **l'activité de renforcement des capacités** qui est considérée dans presque tous les thèmes de discussions doit être le cadre adéquat pour soutenir les structures de formation et de recherche et les encourager à travailler dans une perspective de développement durable »<sup>8</sup>.

Les discussions du Forum de Saly ont mis le doigt sur certains aspects qui peuvent être considérés comme **thèmes transversaux** pour atteindre les OMD et qui demandent une prise en compte renforcée au stade actuel :

l'éducation à l'environnement	...est un thème qui devrait accompagner toute action, dans la mesure où elle permet de renforcer les comportements préventifs ;
les modes de consommation et de production durables	...font l'objet du chapitre 3 de la déclaration de Johannesburg et contribuent à atteindre les OMD, surtout la promotion des alternatives de production et de consommation durables ;
la visibilité des collectivités locales	...est jugée insuffisante dans la mise en œuvre des OMD à ce stade ;
des programmes de sensibilisation	...sont à concevoir en relation avec la presse en promouvant les langues locales.

De ce fait, la synergie en vue d'actions concrètes de mise en œuvre des OMD invite à la mise en place de mécanismes financiers appropriés qui permettent d'agir (fonds établis entre différents acteurs, partenariat avec une institution financière). A l'heure actuelle il est déploré qu'au Sénégal, « **trop de programmes et d'activités sont encore financées par des ressources externes classiques, limitées dans le temps** »<sup>10</sup>.

Sur la base de l'expérience vécue au Sénégal, il semble exister un réel potentiel de partenariats pour des actions au niveau local avec comme soubassement, les plans d'action

<sup>8</sup> Source : Gestion des ressources naturelles et de l'environnement et lutte contre la pauvreté, Ibrahima Sall, CEPS/ MEPN, Présentation au Forum, Saly, février 2006

<sup>10</sup> Source : Synergie : rôles et participation des acteurs dans la gestion durable de l'environnement, contribution du CONGAD, Présentation au Forum, Saly, février 2006

### **Actions pour améliorer l'information :**

- Exploiter davantage les potentialités des TIC pour une gestion de l'environnement : système de cyber, pour donner l'information sous forme de relais ;
- Faire un inventaire de la situation de l'information environnementale ;
- Installer un centre multimédia pour une gestion de l'information ;
- Rendre plus visible les sites pour l'environnement existants ([www.environnement.gouv.sn](http://www.environnement.gouv.sn));
- Renforcer les centres d'appui au développement local ;
- Développer les radios communautaires et traduire les programmes environnementaux en langue nationale ;
- Impliquer le patronat et les syndicats dans la gestion de l'information.

Source : Panel « Gestion de l'Information Environnementale », Forum de Saly, février 2006

### **5.2. Une mobilisation efficace des financements**

Les principaux investissements du secteur de l'environnement sont financés dans le cadre de l'appui budgétaire. Au Sénégal, l'appui budgétaire est l'expérience qui a connu une bonne réussite pour les actions de lutte contre la pollution atmosphérique et la préservation d'un environnement durable. Concernant cependant les projets et programmes pour l'éradication des taudis et la lutte contre les inondations, plus de 60% de l'enveloppe budgétaire est recherché. Un montant de 240 milliards a été mobilisé au travers des projets et programmes d'investissement en cours ou en négociation. Cependant, il y a un écart de 500 milliards pour un développement durable du secteur de l'environnement.

Les ressources financières existantes sont suffisantes mais ne sont pas assez orientées vers l'environnement. Par ailleurs, les lacunes suivantes ont été identifiées : insuffisance dans l'exercice de planification, retard dans l'introduction des demandes de fonds, insuffisance dans les documents de projets présentés (rapports d'activités) avec manque de relation entre l'activité déroulée et l'objectif recherché. Le forum a identifié les principaux ingrédients d'une stratégie de mobilisation des fonds.

### **Facteurs de succès pour la mobilisation des finances :**

- ✓ avoir suffisamment d'arguments pour convaincre les partenaires d'investir dans l'environnement (arguments économiques) ;
- ✓ partager l'information et renforcer la capacité d'accès aux ressources disponibles ;
- ✓ établir la confiance avec les bailleurs fonds sur la base des projets et programmes réussis
- ✓ envisager des sources de financement novatrices telles que le Mécanisme de Développement Propre (MDP), le commerce des biens et services « verts », qui sont encore peu connus ;
- ✓ prendre en compte les sources de financement des collectivités locales, qu'il faut associer le cas échéant dans la conception des projets et programmes et dans leur mise en œuvre ;
- ✓ explorer les ressources domestiques avec la réforme des politiques de taxation et de subvention (améliorer la fiscalité pour les investissements dans l'industrie verte par exemple)
- ✓ identifier des mécanismes innovateurs (initiatives pauvreté de l'UICN, MDP)
- ✓ associer le secteur privé par exemple dans des modèles de concession de gestion des réserves et faunes pour contribuer à l'atteinte de l'OMD7.

Source : Panel « Financement de l'OMD 7 », Forum de Saly, février 2006

Pour établir la confiance des donateurs potentiels sur la base de programmes réussis, sélectionner et diffuser les « bonnes pratiques » paraît indispensable. En matière de ressources domestiques qu'il est possible de mobiliser, le parc de Djoudj est cité comme un exemple des possibilités de mieux valoriser les ressources naturelles. Les résultats de l'étude d'évaluation économique du parc menée par l'UICN laissent entendre qu'une augmentation substantielle du prix d'entrée est faisable et même souhaitable.

#### **Evaluation économique du Parc National des Oiseaux du Djoudj**

- Il s'agit d'une recherche axée sur l'estimation de la Disposition A Payer (DAP) des visiteurs du Parc
- La DAP est estimée à une valeur de 12 655 F CFA, soit plus de six fois le prix actuel du ticket d'entrée.
- La valeur économique totale a été estimée entre 1,08 E+08 CFA à 1,31E+08 CFA pour une série allant de 1990 à 2002, pour atteindre 1,5E+08 CFA pour respectivement les années 2000, 2001 et 2002<sup>24</sup>. De cette disposition à payer par les visiteurs, l'état n'aura cependant extrait qu'un montant modeste correspondant aux recettes d'entrée au prix du ticket officiel actuel de 2 000 CFA fixé par le décret actuellement en vigueur.

*Source : Evaluation économique et paiements pour les services des écosystèmes, Oumou K. Ly, UICN, Présentation au Forum, février 2006*

L'UICN s'est engagée lors du Sommet du Millénaire pour le développement à travers l'Initiative de Conservation pour la Réduction de la Pauvreté, à l'échelle de 300 millions U\$ sur 10 ans, dans son rôle de partenaire technique au développement durable. Le Mécanisme de Développement Propre et le commerce des biens et services « verts » sont, pour leur part, des sources de financement dont le potentiel financier reste encore à exploiter.

## **6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UN PEP AU SENEGAL**

A l'issue des deux panels (sous point 5) et après avoir recensé les principales contraintes et entrevu des pistes de solution, les participants au forum de Saly se sont répartis en commissions afin d'identifier, de planifier et d'organiser le suivi des actions de mise en œuvre de l'OMD7.

Les principales recommandations suivantes sont prises en considération pour le suivi :

#### ***En matière de synergie et participation***

- Afin de favoriser les interrelations entre OMDs, il est recommandé d'évaluer les contributions à la lutte contre la pauvreté de chaque objectif et de chaque action.
- Le COMNAC et ses deux sous-comités sur l'absorption du carbone et l'énergie, le CIMES dans sa structuration (Comité de Pilotage et Secrétariat Général) et son mode d'intervention peuvent constituer des modèles, sur les questions de synergie et d'intégration.
- La participation des acteurs au niveau national et local s'articule autour de la responsabilisation et de la transparence dans la gestion des activités, en tant que piliers essentiels de la bonne gouvernance.

<sup>24</sup> Cours de change moyen de 500 F CFA pour 1 USD

### **En matière de décentralisation et de renforcement des capacités**

- Les approches et les stratégies à succès en vue d'atteindre les OMD sont fondées sur la reconnaissance du rôle central des femmes et de leurs droits en tant que principales gestionnaires des ressources naturelles et détentrices d'information et de savoir, et qui doivent non seulement bénéficier des actions de promotion du développement durable, mais aussi contribuer à ce développement.
- Le plaidoyer pour l'environnement requiert avant tout un renforcement des ressources humaines, renforcement nécessaire pour relever le défi posé aux détenteurs d'enjeux, en particulier dans le cadre de la décentralisation.

### **En matière de suivi du forum**

- En ce qui concerne les mécanismes institutionnels, le groupe de travail qui a préparé le forum l'a fait de manière informelle. L'idée a été émise de mettre en place un cadre d'intégration multisectoriel sur la base du cadre créé pour l'énergie (CIMES) pour pouvoir travailler à la fois sur les DSRP, les OMD et les actions de mise en œuvre formulées par le forum.
- La valeur ajoutée du forum dans la mise en œuvre de l'OMD 7 a été déterminante. Les participants spécialistes de l'environnement ont bénéficié d'arguments pour renforcer leur plaidoyer auprès des acteurs chargés de la mise en œuvre et des décideurs. Les acteurs y ont pris des engagements, comme par exemple les collectivités locales qui s'engagent à financer le secrétariat pour la mise en œuvre de l'OMD 7.

Pour un plaidoyer efficace en faveur de l'environnement au Sénégal et pour assurer le suivi des résultats et décisions du forum, les parties prenantes ont donc décidé de se doter d'un cadre d'intégration multisectorielle et de mise en synergie des acteurs pour l'atteinte des cibles de l'OMD 7. Le cadre d'intégration apparaît comme une plateforme fédératrice pour la réalisation d'un certain nombre d'opportunités au sein duquel doit exister un mécanisme d'échange permanent (online), avec des rencontres périodiques dont le Forum de Saly constitue la première édition.

L'UICN est active dans l'animation du processus et dans l'appui à la mise en ligne et la mise en réseau. Il est souhaitable de pouvoir relier le forum aux réseaux régionaux et globaux tels que le PEP ou à des structures comme le Mécanisme Mondial de la CLD avec comme objectif d'encourager l'action au niveau national et de porter l'expérience du Sénégal sur l'OMD 7 à l'attention aux niveaux global et régional.

L'UICN aura à jouer un rôle d'animation et de facilitateur pour coordonner des plateformes thématiques (Liens pauvreté-environnement, Aspects d'économie, Aspects liés à la décentralisation et au développement local, Energie-Pauvreté-environnement, Indicateurs, Rôle du Secteur privé, Promotion d'entreprises vertes pour la croissance pro pauvre, Leçons apprises et bonnes pratiques, etc) initier des rencontres, donner un appui pour la formulation de propositions de projets, l'accompagnement de ces projets et pour participer à l'effort de mobilisation de fonds pour le financement de l'OMD 7.

Pour finir, il faut noter que la dynamique enclenchée par le forum n'a pas manqué de susciter de la part des participants un certain nombre d'engagements. Le PNUD compte appuyer la mise en œuvre des recommandations allant dans le sens d'une gestion plus performante de l'information environnementale tandis que l'UAEL s'est engagé à apporter un soutien financier au cadre d'intégration, une fois celui-ci en place.

## Annexe 1 : Les OMD

### **Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM)**

#### *Objectifs et cibles Indicateurs*

#### **Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim**

Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 2 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

#### **Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous**

Cible 3 D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

#### **Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

#### **Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

Cible 5 Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

#### **Objectif 5. Améliorer la santé maternelle**

Cible 6 Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

#### **Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

Cible 7 D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Cible 8 D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

#### **Objectif 7. Assurer un environnement durable**

Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10 Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre

Cible 11 Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

#### **Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Cible 12 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international

Cible 13 La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPT et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Cible 14 (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 15 Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

Cible 16 En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile

Cible 17 En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 18 En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

## **Annexe 2 : Extraits de la note méthodologique**

### **Note Méthodologique sur l'organisation du Forum sur les actions de suivi du Sommet du Millénaire**

#### **Objectifs du Forum**

**L'objectif est d'engager un processus d'échanges et de partage qui puisse déboucher sur un puissant mécanisme de synergie des actions pour l'atteinte de l'OMD 7. Les objectifs spécifiques au nombre de 7** correspondront respectivement à 5 thèmes qui seront présentés puis débattus soit en plénière soit en panel et les deux derniers seront traités en travaux de commissions. (Voir l'agenda joint en annexe pour plus de détails).

**OS1 : Echanger et discuter de l'approche rénovée des OMD** avec comme interventions, deux sous-thèmes prévus

- Approche rénovée des OMD dans le contexte international
- Approche rénovée des OMD dans le contexte du Sénégal

**OS2 : Traiter des articulations, harmonisations et synergies**

- Articulation entre l'OMD 7 et les autres OMD
- Harmonisation entre les différents documents de référence (DSRP / PODES/ SNDD/ NEPAD, SCA ...) en vue de l'atteinte de l'OMD 7
- Synergies entre les acteurs

L'approche actuelle se veut multisectorielle et dans le sens d'une bonne harmonisation et articulation entre les OMD et le DSRP d'une part, mais également avec les autres cadres de référence.

**OS3 : Plaidoyer pour le secteur l'environnement**

Dans ce thème, seront passées en revue toutes les questions actuelles que pose le secteur et qui doivent être résolues pour la réalisation de l'OMD 7.

Les Objectifs spécifiques 4 et 5 relatifs respectivement à **la gestion de l'information environnementale (OS4)** et au **financement de l'OMD 7 (OS5)** seront traités dans le cadre de panels.

**OS6 : Identifier et planifier les actions de mise en œuvre de l'OMD 7**

L'OS3 est consacré essentiellement à l'identification des solutions aux contraintes rencontrées et à l'identification des appuis à apporter dans la mise en œuvre de l'OMD 7.

**OS7 : Identifier les actions de suivi**

Une réflexion sera menée autour d'un dispositif efficient et efficace de suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires retenues.

## Démarche méthodologique organisation du travail

### 1. Structuration des travaux

L'on peut considérer que chaque objectif spécifique est assimilable à un thème à développer par le forum. Du point de vue de sa structuration, le forum comportera :

- Deux **séances plénières** traitant des deux premiers thèmes ("Approche renouvelée des OMD" d'une part, "Articulations, harmonisations et synergies" d'autre part), sessions placées sous la modération d'un facilitateur.
- Des **travaux en commissions** consacrés aux deux derniers thèmes ("Actions de mise en œuvre de l'OMD 7" d'une part et "Actions de suivi" d'autre part).
- Une **séance plénière** de validation des travaux en commission
- Deux **panels** sont prévus sous la conduite d'un modérateur : le premier en début de deuxième journée sur "Gestion de l'information environnementale" et le second en fin de journée sur "Financement de l'OMD 7". Il est attendu des panels qu'ils apportent des réponses liées aux contraintes et problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'OMD 7, en particulier, la gestion de l'information environnementale et le financement. Les panélistes envisageront également la manière dont le forum pourrait prendre en charge ces problèmes dans le cadre du suivi.
- Une **dernière session plénière** permettra de finaliser les résultats et de clôturer les travaux.

### 2. Travaux en commissions

- a. Il est attendu des travaux en commissions, des réponses aux questions suivantes:
  - a. *Comment le forum pourra-t-il contribuer à assurer une meilleure intégration de l'OMD7 dans les politiques et programmes sectoriels et dans la révision du DSRP au vu de sa contribution à une croissance pro pauvre (Commission 1)?*
  - b. *Comment concilier les actions de conservation des écosystèmes et la sécurité des moyens d'existence durables (Commission 1)?*
  - c. *Quels indicateurs de progrès pour l'OMD 7 et pour stimuler la gouvernance des Ressources naturelles (Commission 2) ?*
  - d. *Comment améliorer la mobilisation l'aide au développement pour la réalisation des OMD en général et de l'OMD 7 en particulier (Commission 2)?*

- e. *Comment entretenir un dialogue soutenu (ou tout autre mécanisme d'impulsion) entre décideurs financiers et ceux de l'environnement qui puisse garantir les résultats recherchés (questions précédentes) (Commission 3)?*
- f. *Que doit faire le forum pour consolider les synergies entre les acteurs ? Quels sont les engagements à prendre par les différents acteurs (Commission 3)?*

**Pour plus d'informations contacter**

Dr Oumou Koulsoum LY  
Tél. +221 869 0285 ; Fax. +221 824 9642  
E-mail : [oumou-koulsoum.ly@iucn.org](mailto:oumou-koulsoum.ly@iucn.org)

## Annexe 3 : Travaux des commissions

### ACTIONS DE SUIVI DU FORUM

Les actions de suivi ont été préparées dans trois commissions qui chacune a traité deux questions (cf. note méthodologique).

#### COMMISSION 1

##### Question 1

***Comment le forum pourra-t-il contribuer à assurer une meilleure intégration de l'OMD7 dans les politiques et programmes sectoriels et dans la révision du DSRP au vu de sa contribution à une croissance pro pauvre ?***

Le Forum sur le suivi des OMD

Considérant la dégradation continue de l'environnement malgré l'intégration des questions environnementales dans les politiques et programmes sectoriels

Prenant en compte les défis qui se posent à la communauté nationale pour l'atteinte de l'objectif 7,

propose

- le respect des lois et règlements en matière d'environnement (systématisation de l'évaluation environnementale pour tous les plans, politiques et programmes) ;
- la sensibilisation permanente des différents groupes d'acteurs (élaboration de guides de référence) ;
- le développement de synergies entre les interventions des différents acteurs dans le domaine de la préservation de l'environnement ;
- la résorption du déficit d'information environnementale (recherche de données fiables) ;
- le renforcement et l'harmonisation des cadres de concertation existants ;
- la définition d'indicateurs d'évaluation et de suivi.

##### Question 2

***Comment concilier les actions de conservation des écosystèmes et la sécurité des moyens d'existence durables ?***

Pour pouvoir concilier les actions de conservation des écosystèmes et la sécurité des moyens d'existence durables, le forum propose de

- ✓ Connaître le potentiel des ressources (inventaire, évaluation économique des ressources, modes d'exploitation...);
- ✓ Mettre en place des conditions socio-économiques favorables à la conservation des écosystèmes ;
- ✓ Harmoniser les interventions ;
- ✓ Donner aux populations les moyens pour mieux prendre en charge la gestion de leur environnement ;
- ✓ Mettre en place un système de veille pour les facteurs de dégradation environnementale ;
- ✓ Favoriser la promotion des initiatives privées et locales en matière de protection de l'environnement ;
- ✓ Promouvoir l'entrepreneuriat rural

#### COMMISSION 2

##### Question 3

***Quels indicateurs de progrès pour l'OMD 7 et pour stimuler la gouvernance des Ressources naturelles ?***

La commission a choisi de passer d'abord en revue tous les indicateurs proposés par le PNUD pour le suivi de l'OMD 7 et ensuite de proposer d'autres indicateurs jugés indispensables pour l'atteinte l'OMD 7.

Les indicateurs suivants ont été retenus :

1. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (augmentation de la proportion des personnes utilisant de l'eau potable et disposant d'au moins 35l/jour/personne en milieu rural et de 110 en milieu urbain) ;
2. proportion de zones forestières par rapport à la superficie totale;
3. superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale;
4. énergie consommée (en kg d'équivalent de pétrole) par 1000 dollars de PIB ;
5. émission de CO<sup>2</sup> par habitant et consommation de chlorofluoro carbonés qui appauvrissent la couche d'ozone ;
6. Proportion de population utilisant des combustibles solides ;
7. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement ;
8. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation de logement ;
9. le nombre de bois d'école mis en place ;
10. longueur des traits de côtes stabilisées ;
11. crédit horaire consacré à l'éducation environnemental ;
12. taux de pollution atmosphérique en zones urbaines ;
13. nombre d'unités de traitement des ordures ménagères ;
14. part du budget national allouée au secteur de l'environnement.

#### Question 4

***Comment améliorer la mobilisation l'aide au développement pour la réalisation des OMD en général et de l'OMD 7 en particulier ?***

Les critères suivants ont été proposés pour l'amélioration de la mobilisation de l'aide :

1. l'augmentation de la part du budget national alloué au secteur de l'environnement ;
2. la prédétermination du montant alloué au secteur de l'environnement par les collectivités locales;
3. l'amélioration de la maîtrise des besoins et la qualité des documents des projets et programmes ;
4. au renforcement des capacités de négociations ;
5. l'organisation de tables rondes des bailleurs spécifiques ;
6. l'identification des axes de coopération décentralisée pour l'OMD 7.

### **COMMISSION 3**

#### Question 5 :

***Comment entretenir un dialogue soutenu (ou tout autre mécanisme d'impulsion) entre décideurs financiers et ceux de l'environnement qui puisse garantir les résultats recherchés (questions précédentes) ?***

Le forum recommande la mise sur pied d'un cadre de concertation doté d'un secrétariat technique composé par : le MEPN, le MPDD, le Ministère des Collectivités locales et Décentralisation, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, l'UAEL, les partenaires au développement, les ONG.

Ce Comité de pilotage aura pour missions principalement :

- d'initier sans délai une conférence électronique afin d'assurer une réelle communication et faciliter les échanges d'informations pour aider le GTS « Env. et Cadre de Vie » à l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds ;
- d'organiser des rencontres permanentes ;
- d'approfondir la réflexion sur les organes, leurs missions et les mécanismes de financement nécessaires pour la réalisation de l'OMD 7.

#### Question 6 :

**Que doit faire le Forum pour consolider les synergies entre acteurs ? quels sont les engagements à prendre par les différents acteurs ?**

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication qui tienne compte de l'existant (état des lieux à faire) est la principale ligne d'action recommandée.

Pour ce faire, les engagements suivants sont communiqués :

- L'UAEL s'engage dans la collecte de données en matière d'environnement au niveau des collectivités locales. Elle s'engage aussi à financer le fonctionnement du secrétariat technique du cadre de concertation.
- L'ONG ENDA se charge de la diffusion de l'information.
- Le CONGAD s'activera dans le partage de l'information.
- L'UICN s'engage à faciliter les liens entre le Forum, le Cadre de concertation et le PEP (Poverty Environment Partenarship).
- L'Etat assurera la sensibilisation et la mobilisation des acteurs étatiques.
- Les institutions de recherche s'engagent à accompagner les efforts dans la génération de connaissances dans les domaines de l'envenimement pour une bonne prise de décision sur les questions environnementales.
- D'autres engagements pourraient être enregistrés.

## Annexe 4 : Annuaire des communications

### 1. Ouverture

Discours UICN

Discours Ministère de l'Environnement

Discours Ministère de l'Economie et des Finances

Discours Ministère du Plan

### 2. Thème 1 Approche rénovée des OMDs

Présentation introductive Gonzalo Oviedo, UICN/siège

### 3. Thème 1 *Sous-thème 1 Contexte international*

Présentation PNUD

### 4. Thème 1 *Sous-thème 2 Contexte national*

Présentation Ministère du Plan

### 5. Thème 2 **Articulations, harmonisations et synergies**

### 6. Thème 2 *Sous-thème 1 Articulation entre l'OMD 7 et les autres*

Présentation Ministère de l'Environnement (CEPS)

Présentation Ministère de l'Aménagement du Territoire

Présentation Ministère du Plan

### 7. Thème 2 *Sous-thème 2 Harmonisations entre les différents documents cadres de référence en vue d'atteindre l'OMD 7*

Présentation Ministère de l'Environnement

### 8. Thème 2 *Sous-thème 3 Synergies entre les différents acteurs*

Présentation introductive Nadine Speich, UICN/siège

### 9. Thème 2 *Sous-thème 3 a. Synergies : Rôles et participation des acteurs dans la gestion durable de l'environnement*

Présentation Forum civil

Présentation du CONGAD

### 10. Thème 2 *Sous-thème 3 b. Synergie avec le Secteur Privé : partenariat pour la GRN*

Présentation CNP

Présentation CNES

### 11. Thème 3 : **Plaidoyer pour le secteur de l'Environnement**

Présentation introductive Joshua Bishop, UICN/siège

### 12. Thème 3 *Sous-thème 1 Croissance pro pauvre : liens entre conservation, Réduction de la Pauvreté et OMD*

Présentation Gonzalo Oviedo

Présentation Ministère de l'Economie et des Finances

Présentation Ministère de l'Environnement

### 13. Thème 3 *Sous-thème 2 Evaluation économique et Paiements pour les Services des Ecosystèmes*

Présentation UICN Sénégal

Présentation Banque mondiale

### 14. Thème 3 *Sous-thème 3 OMD et changements climatiques*

Présentation COMNAC

### 15. Thème 3 *Sous-thème 4 Equité de genre et GRN dans l'atteinte des OMD*

Présentation MFFDS

Présentation UNIFEM

### 16. Thème 3 *Sous-thème 5 Développement local et GRN*

Présentation Collectivités locales

Présentation Décentralisation

**17. Thème 3 *Sous-thème 6* : *Expériences d'intégration vécues dans les autres secteurs***

Présentation ENDA-énergie

**18. Thème 4 Gestion de l'information environnementale : PANEL**

**19. Thème 5 Financement de l'OMD 7 : PANEL**

**20. Travaux de la commission 1**

**21. Travaux de la commission 2**

**22. Travaux de la commission 3**

## FORUM : Actions de suivi des OMD après le Sommet Mondial de New York

### Agenda

Forum

J1

Mercredi 01 février 2006

Horaire	Activité	Thème/Sous-thème/Communication	Modérateur/ Présentateur/Facilitateur/ Rapporteur
08 : 30 – 08 : 40	<b>Bienvenue</b>		UICN
10 : 50 – 11 : 05	<b>Ouverture</b>		MEPN/ MEF/ MPDD
08 :40 – 09 :05	<b>Session 1 (plénière)</b>	<p><b>Présentation documents/objectifs/agenda</b></p> <p><b>Thème 1 : Approche renouvelée des OMD</b></p> <p><b>Présentation introductive par M. Gonzalo Oviedo, IUCN/HQ</b></p> <p><i>Sous-thème 1 : contexte international</i></p>	<p>Présentateur : Oumou K. Ly</p> <p><b>Modérateur J1:</b></p> <p><b>Facilitateur : M. Gonzalo Oviedo, UICN/HQ</b></p> <p>Présentateur : PNUD Rapporteur : Nadine Speich</p>
09 : 05 – 09 : 30		<i>Sous-thème 2 : contexte national</i>	<p>Présentateur : M Ousmane Ndoye de la DPN/MPDD, vice-Président du CP/OMD</p> <p>Rapporteur : Maguette Diop</p>
10:30 – 10:50	Pause-café		
09 : 30 – 10 : 30		<i>Discussions</i>	Rapporteur : Maguette Diop
	<b>Session 2 (plénière)</b>	<b>Thème 2 : Articulations, harmonisations et</b>	<b>Modérateur :</b>

11 :05 – 13 :25	(10 minutes par présentation et 20 minutes de discussions par sous-thème)	<p align="center"><b>synergie</b></p> <p align="center"><b>Sous-thème 1 :</b> <i>Articulation entre l'OMD 7 et les autres</i></p> <p align="center"><b>Sous-thème 2 :</b> <i>Harmonisations entre les différents documents cadres de référence en vue d'atteindre l'OMD 7</i></p> <p align="center"><b>Sous-thème 3 : Synergies</b> <i>entre les différents acteurs</i></p> <p align="center"><b>Présentation</b> <b>introductive par Nadine Speich, UICN/DDC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Synergies : Rôles et participation des acteurs dans la gestion durable de l'environnement</i></li> <li>• <i>Synergie avec le Secteur Privé : partenariat pour la GRN</i></li> </ul>	<p><b>Facilitateur :</b></p> <p>Présentateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Ibrahima SALL, CEPS/MEPN</li> <li>• M. Alex Campal, MUAT</li> <li>• Mme Aminata T. KANE, MPDD</li> </ul> <p>Présentateur : Mme Fatima DIA TOURE, Directrice de la DEEC, Rapporteur : GT</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M Mbodj, Président du Forum Civil</li> <li>• Mme Woré Seck, présidente du CONGAD</li> </ul> <p>Rapporteur : GT</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNP</li> <li>• CNES</li> </ul> <p>Rapporteur : GT</p>
<b>Pause-déjeuner</b>			
14 : 30 - 16 : 15	<p align="center"><b>Session 3</b> <b>(plénière)</b> (10 minutes par présentation et 15 minutes de discussions par sous-thème)</p>	<p align="center"><b>Thème 3 : Plaidoyer pour le secteur de l'Environnement</b></p> <p align="center"><b>Présentation</b> <b>introductive par M. Joshua T. Bishop, IUCN/HQ</b></p> <p align="center"><b>Sous-thème 1 : Croissance pro pauvre : liens entre conservation, Réduction de la Pauvreté et OMD</b></p>	<p>Facilitateur : M. Joshua Bishop</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gonzalo Oviedo, UICN/HQ</li> <li>• M le Coordonnateur de la Cellule de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP/MEF)</li> <li>• CEPS/MEPN</li> </ul> <p>Rapporteur : GT</p>

		<p><b>Sous-thème 2 : Evaluation économique et Paiements pour les Services des Ecosystèmes</b></p> <p><b>Sous-thème 3 : OMD et changements climatiques</b></p>	<p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oumou K. LY, UICN/SN</li> <li>• Birahim Fall, Celco PST2</li> </ul> <p>Rapporteur : Nadine Speich</p> <p>Présentateur : M. El Hadj Mbaye Diagne, COMNAC</p> <p>Rapporteur : GT</p>
16: 15 -16 : 35	Pause-café		

Forum

J2

Jeudi 02 février 2006

Horaire	Activité	Thème/Sous-thème/ Communication	Présentateur Facilitateur/Modérateur Rapporteur
08 : 30 - 08 : 50	<b>Session plénière</b>	Résumé de la journée précédente	<b>Modérateur J2 : M. Lacina Barro</b>  Rapporteur général
<p>08 :50 – 09 :50 (Présentations : 10 minutes par présentation résumée)</p> <p>09 :50 – 10 :20 (30 minutes de discussions sur le thème 3)</p>		<p><b>Sous-thème 4 : Equité de genre et GRN dans l'atteinte des OMD</b></p> <p><b>Sous-thème 5 : Développement local et GRN</b></p> <p><b>Sous-thème 6 :</b></p>	<p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M Ousmane Kâ, MFFDS, Président du GTS/OMD-Genre,</li> <li>• Mme Zo Randriamaro, WEDO, Consultante UNIFEM</li> </ul> <p>Facilitateur : Mme Zo Randriamaro</p> <p>Rapporteur : Nadine Speich</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M Khalifa Guèye Directeur des Collectivités Locales</li> <li>• M. Pape Mor Ndiaye, Directeur de la Décentralisation</li> <li>• Mme Aby SALL, CAEL</li> </ul> <p>Facilitateur :</p> <p>Rapporteur : GT</p>

		<i>Expériences d'intégration vécues dans les autres secteurs</i>	Présentateur : M Sékou Sarr, ENDA-energie Facilitateur : Rapporteur : GT
10 : 20 - 11 : 20	<b>PANEL 1</b>	<b>Thème 4 : Gestion de l'information environnementale</b>	Modérateur-Président : <b>M. Ibrahima Sall</b> Membres : <b>CSE, DPS, DEEC, DEFCS, CEPS/MEPN, UICN/SN, APCR</b> Rapporteur : GT
11 : 20 – 11 : 35	Pause-café		
11 : 35 - 10 : 50	<b>Session plénière</b>	<b>Introduction aux travaux en commission</b>	<b>Modérateur</b>
11 : 50 - 13 : 50	<b>Travaux en commissions (3 commissions)</b>	<b>Thèmes 6 et 7 : Actions de mise en œuvre et de suivi de l'OMD 7</b>	
13 : 50 - 14 : 50	<b>Pause-déjeuner</b>		
14 : 50 – 15 : 20	<b>Rapporteurs préparent les rapports de commissions</b>		
15 : 20 - 15 : 50	<b>Restitution des travaux en commissions</b>	<b>Thèmes 6 et 7 : Actions de mise en œuvre et de suivi de l'OMD 7</b>	Rapporteurs de commissions
15 :50 – 16 :20	<b>Discussions sur les rapports des commissions</b>		
16 :20-16 :35	Pause-café		
16 : 35 - 18 : 00	<b>PANEL 2</b>	<b>Thème 5 : Financement de l'OMD 7</b>	Modérateur-Président : Pays-Bas Membres : <b>CEPS/MEPN, DEEC, DCEF, DDI, CEPOD, UICN/HQ, UICN/DDC</b>

## Forum

Vendredi 03 février 2006

Horaire	Activité	Thème/Sous-thème/Communication	Présentateur Facilitateur/ Modérateur Rapporteur
08 :30 – 09 : 00	<b>Session plénière</b>	<b>Résumé de la journée précédente</b>	<b>Modérateur J3 : M. alexis Campal</b> Rapporteur général
09 : 00 – 09 : 30 (10 minutes par rapport de commission)  09 : 30 – 10 : 00	<b>Plénière</b> <b>Restitution des travaux en commissions</b>  <b>Validation des rapports des commissions</b>	<b>Thèmes 6 et 7 : Actions de mise en œuvre et de suivi de l'OMD 7</b>	Rapporteurs de commissions   Plénière
10 : 00 - 11 : 00	<b>Travaux en commissions (3 commissions)</b>	<b>Stratégie et plan d'Actions</b>	
<b>Pause-café libre</b>			
11 : 00 - 11 : 30 (10 minutes par rapport de commission)  11 : 30 – 12 : 00	<b>Restitution des travaux en commissions</b>  <b>Validation des rapports des commissions</b>	<b>Stratégie et plan d'Actions</b>	Rapporteurs de commissions  Plénière
12 : 00 - 12 : 30	<b>Elaboration du rapport général</b>		Rapporteurs de sessions Rapporteurs de commissions Rapporteur général
12 : 30 – 13 : 00	<b>Présentation du rapport général</b>		Rapporteur général
13 :00	<b>CLOTURE</b>		
<b>Pause-déjeuner</b>			
15 : 00 -17 : 00	<b>Comité de polissage</b>	<b>Finalisation du plan d'action</b>	<b>Membres du GT</b>
17 :00	<b>Départ</b>		

### Annexe 6: Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Institution ou organisation	Tel	Fax	Email
1.	DIOUF Mbagnick	Direction Décentralisation MCLD	652 34 86 864 75 56		dioufmbagnickbellacadio@yahoo.fr
2.	VARDON Pascal	Ambassade de France Coopération française cabinet MEPN	587 97 87 889 02 34		p.vardon@sentoo.sn
3.	FOFANA Cheikh	SINEPAD/ Environnement	6493468 842 73 11		chfofana1@yahoo.fr
4.	NGALANE Mamour	CONGAD	824 41 16 659 16 19		congad@sentoo.sn mngalane@hotmail.com
5.	KOUDENOUKPO Biao Juliette	UICN	869 02 86 Fax 8249246 5042042		juliette.biao.koudenoukpo@iucn.org
6.	THOMAS Ibrahima	ISRA	832 32 19 Fax 8329617		thomas_iba@isra.sn
7.	NDIAYE Waly	FAO	889 16 66 Fax 8236330		waly.ndiaye@fao.org
8.	MBALLO Moussa	APR	842 66 95 Fax 8425962		mballo_apr@yahoo.fr
9.	DIENG Ramatoulaye	DEEC/MEPN	821 07 25 Fax 8226212 640 36 56		rahmadieng@yahoo.fr rahmatoudieng@hotmail.com
10.	SENE Abdoulaye	ARD Dakar	842 30 39 Fax 8238829 639 41 01		abousene@caramail.com arddakar@yahoo.fr
11.	BADIANE Nfally	Enda Tiers Monde	842 82 50 fax 8222695 647 33 04		nfally@enda.sn nfallybadiane@yahoo.fr
12.	SARR Sécou	Enda Energie	822 24 96 Fax : 8217595 667 57 99		enda.energy@sentoo.sn secou@hotmail.com
13.	BARRO Lacina	PNUD	839 90 50 Fax : 8235500		lacina.barro@undp.org
14.	BISHOP Joshua	UICN	+41 22 999 0266		joshua.bishop@uicn.org

15.	SPEICH Nadine	UICN/DDC	0041 31 372 60 58	nadine.speich@bluewin.ch
16.	LY Oumou Koulsoum	UICN	869 02 85 Fax 8249246 869 02 80	oumou-koulsoum.ly@iucn.org
17.	DIOP Maguette	MPDD	823 88 91 Fax :8427297 842 72 96	antafal@lexpress.net
18.	BALDE Djibril	DGPRE/MAH	822 21 54 537 03 37	djibrilbalde2001@yahoo.fr
19.	SY Farba Oumar	DGPRE/MAH	823 18 17	fosity@sentoo.sn
20.	SOUMARE Arona	WWF	869 37 00 Fax 869 3702	asoumare@wwfsenegal.org
21.	Dr DIAKHATE Moussa	MSPS	869 43 22 6565672	mkelekey@yahoo.fr
22.	GUEYE Moustapha	DA/MPHPA	864 63 12 553 37 80	tafgueye@yahoo.fr dirass@sentoo.sn
23.	DIOP Cheikh Sidaty	Conseil Régional Dakar	531 33 07	diopcheikhsidaty@yahoo.fr
24.	NDAO Ndèye Awa	Forum Civil	538 08 65	awakewe@yahoo.fr forumcivil@sentoo.sn
25.	DIENG Massamba	DCL	540 47 17 821 03 94	massdiengdcl@yahoo.fr
26.	FALL E.Birahim	CELCO/PST2	869 02 50 869 02 60	transur@sentoo.sn
27.	LABOU Lamine	DPS	633 96 59 824 01 03 824 90 01	labou@yahoo.fr
28.	CISSOKHO Maguette	DPS	824 01 03	Rentrée le 02/02/06
29.	NDOYE Ngoné	UAEL/AMS Mairie de Rufisque EST	569 33 44 836 30 68/ 836 23 24	rufisquest@yahoo.fr
30.	NDONG Couma	MEL/ANCR	654 99 04	coumandong@yahoo.fr
31.	LO Abdoukhadre Dieylani	UAEL	630 94 01 Fax : 939 56 67	dieylanilo@yahoo.fr
32.	SALL Astou Kane	Assemblée Nationale	569 15 18 Fax :8239402 823 55 73	astoukane2004@yahoo.fr

33.	MULIGO Théodomir	MFFDS/CSO	525 50 52 fax :889 25 88 889 25 88	tmuligo1@yahoo.fr
34.	NDIR Babacar	CEPOD/MEF	823 34 27 Fax 823 94 02	babacar_ndir@yahoo.fr
35.	MBENGUE Gane	MCICD	823 34 27 fax : 821 83 12	ganembengue54@yahoo.fr
36.	GUEYE Mamadou	DADL/MCLD	822 92 37 650 81 35	mdougueye@yahoo.fr
37.	BEYE Charles B.	Wet. International	820 64 78 531 38 29	charleswet@sentoo.sn
38.	DIAGNE Alioune Mbor	ASAN	569 43 31 825 29 66	
39.	SIGNATE Bakary	DDI/MEF	823 28 21 /8236341	bakarysignate@yahoo.fr
40.	MEDANG Guy Valentin	GREEN SENEGAL	548 71 14 951 68 30 Fax :951 68 30	medangui@yahoo.fr greensenegal@sentoo.sn
41.	SALL Ibrahima	CEPS/MEPN	680 02 11	ibsall@yahoo.fr
42.	BALDE Pathé	DEEC/MEPN	544 88 14	ptbalde@yahoo.fr
43.	SARR Mansour	CNP	634 63 19 Fax : 8222842	mansarr4@yahoo.fr
44.	ZO Randriamaro	UNIFEM	839 90 81	zo.randriamaro@undp.org
45.	BA Kouady	MPDD	823 88 91	bakouady@yahoo.fr
46.	DIOP Serigne Babacar	Conseiller Régional de Thiès		
47.	BA Samba Niébé	Journaliste Sud Quotidien		
48.	KANE Aminata Touré	MPDD	823 88 91 fax :823 14 37	tourekane@yahoo.fr
49.	Niom DIB	Assemblée Nationale Commissions des Finances	578 47 37 823 31 71	dibniom@hotmail.com
50.	NIANG Mamadou	CSPLP.MEF	889 21 66	dsrp@refer.sn
51.	DIA Ibrahima	CSPLP.MEF	889 21 66	ibradia@refer.sn

52.	DIOP Moussa	COMNAC	693 29 00	moussa.diop1@senelec.sn
53.	NDOYE Ousmane	MPDD	823 88 91	onoureyini@yahoo.fr
54.	CAMPAL Alexis	DAT/MUAT	922 24 66 fax : 842 08 14	alexiscampal@yahoo.fr
55.	SALL Aby Silla	CAEL	842 50 59 fax : 8425062	cael@sentoo.sn
56.	DIOP Oumar	DE/MFPTEOP	864 05 65 864 05 18	oumar_diop@hotmail.com
57.	OVIEDO Gonzalo	IUCN	+4122999 02 87 Fax :+4122999 00 20	gonzalo.oviedo@iucn
58.	KANE Aboubakry	IUCN	948 31 88	aboubakry.kane@iucn.org
59.	COLY Séni	Cab/ MPDD	(221) 823 29 92 554 00 64	sencol@yahoo.sn
60.	YELLO Gisèle	UICN	(221) 869 02 84 Fax (221)824 92 46	gisele.yello@iucn.org
61.	BALDE Pathé	DEEC/MEPN	821 07 25	ptbalde@yahoo.fr
62.	KANE Abdoulaye	UICN	869 02 81 824 92 46	abdoulaye.kane@iucn.org
63.	DIOUF Amadou Matar	UICN	869 02 81 824 92 46	matar.diouf@iucn.org
64.	WADE Papa Mawade	Consultant	644 12 10	mawade@sentoo.sn